

**Accident de gravité E1 : L'utilisateur a subi des conséquences temporaires, des soins non spécialisés ont été donnés**

Exemple : Un usager fait une chute et se fait une coupure et un bleu au genou.

**AVANT la divulgation :**

N.B. Connaître les faits, les conséquences pour l'utilisateur et coter la gravité. La divulgation est obligatoire puisque l'utilisateur a subi des conséquences.

- Le déclarant constate l'événement et le déclare (AH-223)
- On vient en aide à l'utilisateur et on avise le médecin traitant s'il y a lieu
- On prépare une DIVULGATION INITIALE. On fait un retour sur l'événement

**PENDANT la divulgation :**

- Brièvement, expliquer le processus de divulgation (remettre le dépliant à l'utilisateur)
- Expliquer les faits : retour sur les faits reliés à l'événement
  - NB On ne fait aucune accusation, on n'admet pas la responsabilité
- Expliquer les actions faites (ex : aviser MD) : exemple : pansement au genou, glace appliquée
- Expliquer qu'on a rempli un rapport de déclaration qui ira à son dossier et qu'on est désolé des inconvénients qu'il a subi.
- On lui dit que l'on va vérifier ce qui s'est passé pour éviter que cela se reproduise
- On offre du soutien (moral) au besoin
- On répond aux questions

**APRÈS la divulgation :**

- On inscrit une note au dossier sur les principaux points discutés et les questions posées par l'utilisateur (faire référence au numéro de l'AH-223 et à la date de l'événement)
- S'assurer que le suivi est fait sur les actions planifiées.

Le gestionnaire effectue l'analyse de l'événement et prend les mesures pour éviter la répétition d'un événement semblable chez cet usager et chez les autres.

**Accident de gravité E2 : L'utilisateur a subi des conséquences temporaires, des soins spécialisés ont été donnés.**

- **Penser à la chaîne de communication : directeur, GR...**
- **Gestion continue à prévoir**

Exemple : Un usager fait une chute. Conséquences : hématome à la hanche gauche, rotation interne de la jambe et douleur.

#### **AVANT la divulgation :**

N.B. Connaître les faits, les conséquences pour l'utilisateur et coter la gravité. La divulgation est obligatoire puisque l'utilisateur a subi des conséquences.

- Le déclarant constate l'événement et le déclare (AH-223)
- On vient en aide à l'utilisateur, on l'évalue et on avise le médecin traitant ; celui-ci prescrit un rayon-x
- On prépare une DIVULGATION INITIALE : on consulte en GR.

#### **PENDANT la divulgation :**

- Brièvement, expliquer le processus de divulgation (remettre le dépliant à l'utilisateur)
- Expliquer les faits : retour sur les faits reliés à l'événement
  - NB On ne fait aucune accusation, on n'admet pas la responsabilité
- Expliquer les actions faites (ex : aviser MD) : exemple : immobilisation au lit, soulagement de la douleur, rayon-x à faire
- Expliquer qu'on a rempli un rapport de déclaration qui ira à son dossier et qu'on est désolé des inconvénients qu'il subit.
- On lui dit que l'on va vérifier ce qui s'est passé pour éviter que cela se reproduise et que l'on va faire un retour auprès de lui pour faire part des faits nouveaux découverts et des mesures prises pour éviter la répétition d'un événement semblable (divulgation subséquente)
- On offre du soutien (mesures de soutien?) au besoin
- On répond aux questions
- On donne nos coordonnées et on prend les coordonnées de la personne contact

#### **APRÈS la divulgation :**

- On utilise le rapport de divulgation (AH-223) pour documenter la divulgation au dossier.
- S'assurer que le suivi est fait sur les actions planifiées.
- Faire un suivi à l'utilisateur (ou à ses proches) sur le résultat du rayon-x
- Le gestionnaire effectue l'**analyse détaillée** de l'événement et prend les mesures pour éviter la répétition d'un événement semblable chez cet usager et chez les autres.
- On prépare la DIVULGATION SUBSÉQUENTE en concertation avec le médecin traitant.
- On effectue la divulgation subséquente.